

Convention d'application n°2

juin 2023 université de Bourgogne - Dijon

Métropole - Ville de Dijon

Préambule

L'université de Bourgogne (uB), Dijon Métropole et la Ville de Dijon se sont engagées dans une convention cadre de partenariat qui porte trois grandes orientations stratégiques détaillées ci-après et dont le déploiement pourra s'articuler avec d'autres dispositifs comme, par exemple, le CPER, le Contrat Métropolitain et les appels à projets de France 2030. **La présente convention d'application fixe la liste des actions qui seront financées au titre de 2023 à titre complémentaire de la convention conclue en juin 2023, par Dijon Métropole et la Ville de Dijon.**

Le cadre de référence présenté ci-après correspond à l'ambition de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le territoire métropolitain :

- **L'ouverture de l'uB dans la ville et ses liens au territoire**
 - Aménagements et développements du campus autour des standards de développement durable et de visibilité internationale ;
 - Développement des transports collectifs et des modes doux pour mailler les sites et favoriser les échanges dans l'objectif de sobriété énergétique du territoire et d'une meilleure accessibilité.
- **La dynamique de vie étudiante et la métropole accueillante**
 - Développement d'une offre de logements et de restauration en réponse à la croissance du nombre d'étudiants et aux enjeux d'internationalisation ;
 - Offre d'accueil et de services aux étudiants en travaillant à la coordination fine avec les différents services de la Ville et de la métropole autour de l'accueil, l'intégration dans la ville, dans l'optique de donner envie aux étudiants de rester sur le territoire.
- **Le développement, la visibilité et l'attractivité internationale de l'université**
 - Soutien aux initiatives de recherche et de formation dans lesquels se reflètent l'identité et les spécificités de l'université de Bourgogne et notamment celles plus en lien avec les filières d'excellence du territoire de manière à développer les synergies en termes de recherche et de formation autour des domaines à fort potentiel d'innovation ;
 - Développer les liens avec les acteurs économiques en vue d'accélérer les transferts de technologies et les développements d'activités ;
 - Développer des outils d'attractivité internationale à destination des chercheurs, doctorants, étudiants étrangers.

Pour accentuer l'atteinte de ces grands objectifs fixés par ce cadre de référence, la convention cadre entre l'université de Bourgogne, la Métropole de Dijon et la Ville de Dijon vise à privilégier trois leviers prioritaires, qui eux-mêmes vont se décliner en actions et projets, et pouvoir ainsi donner une impulsion supplémentaire à la réalisation des grandes orientations stratégiques :

- **Développer l'offre de services auprès des étudiants et de la communauté universitaire**
- **Intensifier les collaborations avec les filières d'excellence du territoire de Dijon Métropole**
- **Développer des équipements propices à l'innovation**

LES 3 LEVIERS PRIORITAIRES

Enseignement supérieur, Recherche et Innovation



Article 1 : Signataires et durée de la convention

La présente convention est conclue entre la Ville de Dijon, Dijon Métropole et l'uB pour une durée d'un (1) an.

Article 2 : Régime financier :

Dijon Métropole prévoit un montant estimatif de financement annuel de 240 000 € au titre de 2023 pour l'ensemble des actions à l'exclusion de celles relevant du GT 1 : Cadre de vie. Un report d'une partie de l'enveloppe financière sur les années suivantes peut être envisagé avec l'accord de Dijon Métropole.

Article 3 : Modalités de versements :

Dijon Métropole s'engage à accompagner financièrement l'uB dans les actions listées dans le tableau ci-dessous.

- 80 % soit 29 406.51 € à la notification de la présente convention,
- Le solde de 20 % soit 7 351.63 € sur présentation par l'uB des justificatifs utiles.

Les actions financées par la Ville de Dijon et Dijon Métropole au titre de 2023 sont listées dans le tableau ci-dessous. Elles complètent les actions déjà financées à hauteur de 203 000 € au titre de la convention d'application n°1 conclue en juin 2023.

				Montant prévisionnel de la subvention en €	
	Structure		Date des actions à financer	Dijon Métropole	Ville de Dijon
LEVIER 2 : Intensification des collaborations avec les filières d'excellence et les grands projets de la métropole pour renforcer l'innovation, l'attractivité et le rayonnement du territoire					
GT4 : Filière Santé	AGROECOLOGIE	FORTHEM_WS_23 : FORTHEM Winter School - Cellular Signaling - Dijon 2023	8 au 10 novembre 2023	2 000,00 €	
	PSY-DREPI	RPTO - 9ème colloque du Réseau de Recherches en Psychologie du Travail et des Organisations	5 au 7 juin 2024	1 734,14 €	
	UFR Santé	Soutien Journée Métiers Médicaux	8 novembre 2023	2 000,00 €	
GT7 : Filière Numérique, énergie et bâtiments durables, biodiversité	ICB	EGC 2024 : 24ème conférence sur l'Extraction et de la Gestion des Connaissances EGC 2024.	22 au 26 janvier 2024	8 000,00 €	
	BGS	AGRIPPA : Mission d'Observation secteur Porte d'Agrippa	1er Janvier 2023 - 31 Décembre 2025	20 000 € (16 000 € pour 2023, 4 000 € pour 2024)	
GT8 : Culture scientifique, colloques et congrès hors filières	ICB	RENATECH : Journées Renatech Thématiques Dépôts 2023	11 au 12 octobre 2023	1 000,00 €	
	INSPE	ITEC : Identification des troubles émotionnels et comportementaux de l'enfant de 6 à 12 ans en classe ordinaire et pistes d'interventions pédagogiques	Initialement le 11 novembre 2023 ; reprogrammé à une date ultérieure	3 024,00 €	
	LEDI	SEW : 21st international workshop on Spatial Econometrics and Statistics	25 au 26 mai 2023	3 000,00 €	
Total levier 2				36 758,14 €	

L'enveloppe financière de Dijon Métropole comporte des financements en fonctionnement pour un montant total de 36 758.14 €.

L'enveloppe financière de la Ville de Dijon n'est pas mobilisée.

L'Université de Bourgogne s'engage à communiquer à Dijon Métropole et à la Ville de Dijon le bilan des colloques et actions ainsi financées dans un délai de 3 mois à compter de la fin de l'action.

Pour Dijon Métropole :

François Rebsamen, Président

Pour l'Université de Bourgogne :

Vincent Thomas, Président

Pour la Ville de Dijon

François Rebsamen, Maire